

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**Consultation n° 2025-006**

**ACCORD-CADRE**

ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS PRODUITS SUR LE CAMPUS de l’INSA RENNES

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **INSA Rennes**  20 avenue des Buttes de Coësmes CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7  T. +33 2 23 23 82 00 | | | | | |
| **Renseignements techniques**  **Service Logistique sûreté** : Tony MOUGENOT Tél : +33 2 23 23 85 42 [tony.mougenot@insa-rennes.fr](mailto:tony.mougenot@insa-rennes.fr) | | | | | |
| **Lot 1** : **Gravats, déchets verts et bois**  [didier.marchand@insa-rennes.fr](mailto:didier.marchand@insa-rennes.fr) | **Lot 2** : **Déchets papier**  [jean-claude.tanvet@insa-rennes.fr](mailto:jean-claude.tanvet@insa-rennes.fr) | | **Lot 3** : **DEEE**  Contact informatique : [thierry.cozic@insa-rennes.fr](mailto:thierry.cozic@insa-rennes.fr)  Contact logistique : [david.budor@insa-rennes.fr](mailto:david.budor@insa-rennes.fr) | | **Lot 4 : Déchets dangereux**  [serge.travert@insa-rennes.fr](mailto:serge.travert@insa-rennes.fr) |
| **Renseignements administratifs** | | | | | |
| **Service Achats Marchés** | | **Service Budgétaire et financier** | | **Service facturier** | |
| Tél : + 33 2 23 23 86 67  [marches-publics@insa-rennes.fr](mailto:marches-publics@insa-rennes.fr) | | Tél : 02 23 23 86 25  [personnel-sbf@insa-rennes.fr](mailto:personnel-sbf@insa-rennes.fr) | | Tél : 02 23 23 83 37  [service-facturier@insa-rennes.fr](mailto:service-facturier@insa-rennes.fr) | |

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

SOMMAIRE

[Article 1 : Objet de l’accord-cadre – Dispositions générales 3](#_Toc188631281)

[Article 2 : Dispositions communes à tous les lots 3](#_Toc188631282)

[Article 3 : Dispositions propres à chaque lot 4](#_Toc188631283)

[LOT 1 Enlèvement et traitement des déchets type gravats, déchets verts et déchets bois 4](#_Toc188631284)

[1. Objet 4](#_Toc188631285)

[2. Prestations prévues 4](#_Toc188631286)

[3. Délais des interventions 4](#_Toc188631287)

[LOT 2 Enlèvement et traitement des déchets papier 5](#_Toc188631288)

[1. Objet 5](#_Toc188631289)

[2. Localisation des bacs contenant le papier à collecter 5](#_Toc188631290)

[3. Prestations prévues 5](#_Toc188631291)

[LOT 3 Enlèvement et traitement des déchets d’équipements électriques, électroniques et informatiques 6](#_Toc188631292)

[1. Objet 6](#_Toc188631293)

[2. Caractéristiques des équipements à enlever 6](#_Toc188631294)

[3. Prestations prévues 6](#_Toc188631295)

[4. Délais d’intervention 7](#_Toc188631296)

LoT 4 [Enlèvement et traitement des déchets dangereux 8](#_Toc188631298)

[1. Objet 8](#_Toc188631299)

[2. Caractéristiques des déchets à enlever 8](#_Toc188631300)

[3. Prestations prévues 9](#_Toc188631301)

# Article 1 : Objet de l’accord-cadre – Dispositions générales

Le présent CCTP, précise le contenu des prestations à fournir quant à l’enlèvement et le traitement des déchets à l’INSA Rennes. Le marché est réparti en 4 lots définis comme suit

|  |
| --- |
| **Lot n° 1 : Déchets type gravats, déchets verts et déchets bois** |
| **Lot n° 2 : Déchets papiers** – lot réservé |
| **Lot n° 3 : Déchets équipement électrique et électronique (DEEE)** (dont informatique) |
| **Lot n° 4 : Déchets dangereux** |

# Article 2 : Dispositions communes à tous les lots

### Conteneurs : La quantité et l’emplacement des conteneurs sont susceptibles d’évoluer en cours de marché.

Respect de la réglementation : Les prestations devront répondre aux prescriptions des documents officiels en vigueur : lois, décrets, normes, et en particulier l'ensemble des normes et règlements en vigueur au jour de la consultation.

### Sécurité et contraintes liées à l'environnement : Chaque entreprise titulaire est tenue de mettre en œuvre et/ou de prendre toutes dispositions utiles afin d’assurer la sécurité et la protection des personnes. Un protocole de chargement et de déchargement sera établi entre l‘INSA Rennes et chaque entreprise retenue et un plan des voies de circulation autorisées sera transmis.

### Conditions d'exécution des prestations : Les prestations d’enlèvement et de traitement seront effectuées à la demande ou selon une périodicité définie dans chaque lot et indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. En aucun cas l’INSA ne participera à ces prestations mais se chargera de donner les facilités nécessaires à l’exécution de la mission sans gêner le fonctionnement normal de l’établissement.

# Article 3 : Dispositions propres à chaque lot

# LOT 1 Enlèvement et traitement des déchets type gravats, déchets verts et déchets bois

## **1. Objet**

Il sera procédé à l’enlèvement et au traitement des déchets type gravats, déchets verts et déchets bois de l’INSA Rennes.

Le titulaire mettra à disposition de l’INSA Rennes des bennes adaptées à ce type de déchets.

Contact technique : [didier.marchand@insa-rennes.fr](mailto:didier.marchand@insa-rennes.fr)

## **2. Prestations prévues**

Elles correspondent à la mise à disposition de bennes, à leur enlèvement et au traitement des déchets gravats, verts et bois demandés **ponctuellement** par l’INSA de Rennes dans le cadre de son activité.

Ces prestations font l’objet d’une demande écrite de la part de l’INSA de Rennes. L’entreprise titulaire fait parvenir à l’INSA un devis sur la base des prix annexés à l’acte d’engagement.

L’évaluation des besoins sur une année est d’environ :

- 10 tonnes pour les déchets verts

- 50 tonnes pour les déchets gravats

- 1 tonne pour les déchets bois

## **3. Délais des interventions**

Suite à l’acceptation du devis par l’INSA, l’entreprise titulaire s’engage à assurer la mise à disposition de bennes dans un délai maximum de 48 heures et leur retrait dans les mêmes délais.

# LOT 2 Enlèvement et traitement des déchets papier

## **1. Objet**

Il sera procédé à l’enlèvement et au traitement des déchets papier de l’INSA de Rennes.

Contact technique pour le lot 2 : [jean-claude.tanvet@insa-rennes.fr](mailto:jean-claude.tanvet@insa-rennes.fr)

## **2. Localisation des bacs contenant le papier à collecter**

Les quantités et caractéristiques ci-dessous sont données à titre indicatif. La répartition et le nombre de chariots de collecte de papier peut évoluer en cours de marché :

- bâtiment 2 : Imprimerie : 2 chariots

- bâtiment : Local près de la salle de formation RDC multimédia : 1 chariot

- bâtiment 6 : IETR : 1 chariot

- bâtiment 7 : Circulation RDC : 1 chariot

- bâtiment 9 : Escalier 1er étage (monte-charge) 1 chariot

- bâtiment 10 : RDC sous escalier côté sud : 1 chariot

- bâtiment 11 : RDC sous escalier côté sud : 1 chariot

- bâtiment 18 : Local 112 : 1 charriot

- bâtiment 19 : Bibliothèque : 1 charriot

## **3. Prestations prévues**

Aucun matériel n’est à mettre à disposition par le prestataire. Les bacs de collecte sont la propriété de l’INSA Rennes. Les services internes de l’établissement se chargent de collecter le papier dans les locaux de l’établissement et de les stocker dans les bacs cités ci-dessus.

Le prestataire est chargé de récupérer les papiers contenus dans les bacs sur roulettes aux emplacements définis (les bacs restent sur site) avec une périodicité de 10 passages par an accompagner par un agent du service logistique.

Le prestataire devra fournir à l’INSA les éléments permettant de suivre les évolutions de collecte (bilan annuel).

L’évaluation des besoins sur une année est d’environ : 6,5 tonnes

# LOT 3 Enlèvement et traitement des déchets d’équipements électriques, électroniques et informatiques

## **1. Objet**

L’INSA Rennes possède un parc d’équipements numériques comportant notamment environ 1 800 PC sur Windows et 160 smartphones.

Dans le cadre de la circulaire AGEC, l’INSA souhaite mettre en place une filière pour redonner une seconde vie à ses équipements informatiques (environ 200 PC/an).

Le prestataire procède à l’enlèvement et au traitement des déchets DEEE en mélange (dont matériel informatique) de l’INSA de Rennes.

Le prestataire en charge du recyclage du matériel informatique effectue l’effacement des données conformément à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD). Le mémoire technique précise « la méthode d’effacement des données informatiques et de destruction des disques durs » et indique les certifications associées le cas échéant.

Contact technique informatique : [tcozic@insa-rennes.fr](mailto:tcozic@insa-rennes.fr)

Contact technique logistique : [david.Budor@insa-rennes.fr](mailto:david.Budor@insa-rennes.fr)

## **2. Caractéristiques des équipements à enlever**

Les quantités et caractéristiques ci-dessous sont données à titre indicatif sur la base des données collectées lors des enlèvements effectués les années précédentes :

* Ecrans, unités centrales, claviers, scanners et petit matériel : 200 kg/an
* 5 à 10 conteneurs (grilles) d’environ 1 m3 chacun /an

## **3. Prestations prévues**

Le prestataire **met à disposition de l’INSA Rennes une dizaine de conteneurs** d’environ 1 m3 nécessaire aux services internes de l’établissement pour effectuer le stockage des matériels concernés dans les structures de l’INSA Rennes.

**Enlèvement des déchets**

Le prestataire est chargé quant à lui de les récupérer à la demande de l’INSA Rennes.

Ces déchets sont à récupérer sur 1 seul point de collecte accessible.

Le nombre d’enlèvements annuel est estimé à 2.

Le prestataire fournit les éléments permettant un suivi des volumes collectés (bon de collecte).

Le prestataire ou son sous-traitant possède un titre de transport par route de marchandises.

**Prestation d’audit des matériels**

Le prestataire évalue le caractère réemployable du matériel. A l’issue de l’audit, le prestataire transmet un devis à l’INSA Rennes distinguant :

- les matériels réemployables en vue d’une remise sur le marché,

- les matériels réemployables en vue d’un don à une association,

- les matériels non réemployables.

Le transfert de propriété des matériels informatiques collectés s’effectue à compter de l’acceptation du devis par l’INSA Rennes.

**Effacement de données**

Le prestataire efface les données et fournit un certificat Blancco à l’INSA Rennes.

**Impossibilité de réemploi** : le matériel est détruit. Un certificat de destruction est remis à l’INSA Rennes.

**Valorisation du matériel informatique susceptible de réemploi**, selon sa valeur :

* il est acheté à l’INSA en vue d’une remise sur le marché.
* il est donné à une association.

**Recyclage des matériels non réemployables**

## **4. Délais d’intervention**

L’entreprise titulaire s’engage à assurer la mise à disposition des conteneurs vides dans un délai de 15 jours à la demande de l’INSA Rennes et à assurer leur récupération dans le même délai.

# LOT 4

# Enlèvement et traitement des déchets dangereux

## **1. Objet**

Il sera procédé à l’enlèvement et au traitement des déchets dangereux de l’INSA Rennes.

Le titulaire mettra à disposition de l’INSA Rennes des contenants adaptés à ce type de déchets.

Contact technique pour le lot 4 : Serge.Travert@insa-rennes.fr

## **2. Caractéristiques des déchets à enlever**

L’évaluation des besoins sur une année est d’environ : 12 tonnes

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nature des produits | Code UN | Quantité estimative produite/an |
| Bases minérales liquides | 3266 | 1 T |
| Aérosols | 1950 | 0,02 T |
| Solvants chlorés | 1992 | 0,5 T |
| DDQD |  | 0,22T |
| Emballages vides souillés broyables | 3509 | 0,6 T |
| EPI et sacs d’aspiration amiantés |  | 0,1 T |
| Huile d’usinage |  | 3 T |
| Matériaux amiantés |  | 0,5 T |
| Matériaux souillés d’arsenic |  | 0,026T |
| Matériaux souillés | 1325 | 1,5T |
| PCL comburants, réactifs ou toxiques | 3286 | 0,2 T |
| PCL minéraux et organiques | 3286 | 0,2 T |
| Peinture, vernis, colle | 1263 | 0,5 T |
| Piles hors lithium |  | 0,13T |
| Perchlorure de fer |  | 0,04T |
| Eaux souillées |  | - |
| Solution cinétique |  | - |
| Solution iodée |  | - |
| Solution plomb |  | - |
| Nitrate d’ammonium en solution |  | - |
| Réfrigérateurs |  | 0,5 T |
| Fluorure de Calcium |  | - |
| Perchlorate de magnésium |  | - |
| Dichlorométhane |  | - |
| Solution de sels d’argent |  | 0,01 T |
| Solution de sulfate de cuivre |  | 0,01 T |
| Solvants non halogénés | 1993 | 0,5 T |
| Huile d’usinage |  | 2 T |
| Mercure |  | 0,006T |
| Peinture, vernis, colle | 1263 | 0,5 T |

## **3. Prestations prévues**

Les déchets générés par l’établissement sont récupérés dans les services et laboratoires par les services internes de l‘INSA pour être stocker dans des locaux spécifiques dans l’attente de leur reprise par le prestataire.

Le prestataire est chargé de l’enlèvement et du traitement de tous ces déchets dangereux avec une périodicité de deux passages par an. La prestation inclus également la mise à disposition de différents contenants adaptés tels que des bidons et des fûts de différentes quantités homologués pour le transport sur route. Le prestataire s’engage à fournir les documents permettant à l’INSA de s’assurer d’une bonne traçabilité de traitement des déchets ainsi que les volumes collectés.